

Contrôle du respect des Règles de Construction

# Activité régionale

Bilan de la période 2016-2018  
en Auvergne-Rhône-Alpes



## Mieux comprendre l'activité de contrôle

Le Contrôle du respect des Règles de Construction (CRC) est une mission de contrôle régalién effectuée par des agents commissionnés et assermentés au titre des articles L.151-1 et L.152-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui constatent les infractions aux règles établies par ce même code. Le CRC est une mission cruciale à la garantie de la qualité de la construction et il permet :

- ▶ de contrôler la bonne application des règles de construction ;
- ▶ de lutter contre la concurrence déloyale ;
- ▶ d'évaluer la qualité de la construction au sein du territoire ;
- ▶ d'accompagner les acteurs de la construction.

Cette activité mobilise des compétences administratives, techniques et juridiques, de la sélection des opérations au suivi pénal en passant par l'analyse des dossiers et aux constats sur site des infractions.

L'administration peut exercer un droit de visite et de communication des documents techniques pendant les travaux et jusqu'à 6 ans après leur achèvement.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes coordonne cette activité réalisée par des agents des Directions Départementales des Territoires et du Cerema.

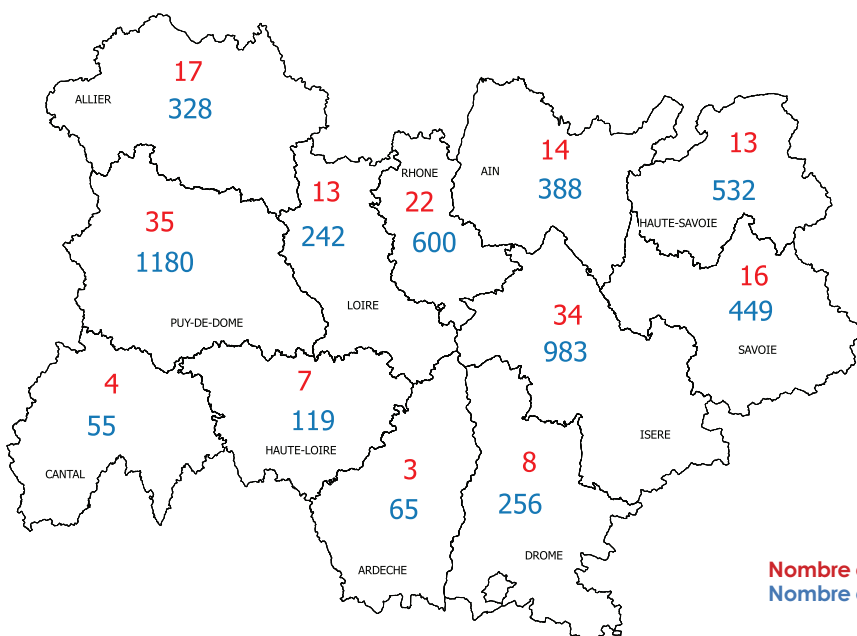
Les opérations ciblées pour les contrôles sont principalement des immeubles de logements collectifs.

Ce document a pour objectif de présenter l'activité réelle du CRC depuis le 1er janvier 2016 et de distinguer les éléments qui contribueront à l'amélioration de la qualité de la construction et à la lutte contre les non-conformités récurrentes constatées dans la construction des bâtiments d'habitation.

## Les rubriques contrôlées

*accessibilité, acoustique, aération, passage du brancard, risques de chute, sécurité contre l'incendie, thermique.*

## Activité régionale 2016-2018 : 186 opérations contrôlées



Nombre d'opérations contrôlées  
Nombre de logements contrôlés

# Non-conformités les plus fréquentes par rubrique

## Thermique

- ▶ Des études thermiques non actualisées
- ▶ L'absence de dispositifs de comptage d'énergie
- ▶ Des défauts de régulation du chauffage
- ▶ L'absence des attestations, en fin de travaux
- ▶ L'absence du rapport du test de perméabilité à l'air



▲ Absence de dispositif de réglage du chauffage

Sur 113 opérations contrôlées

**35%** présentent des non-conformités

## Acoustique

- ▶ Des défauts d'isolement aux bruits aériens
- ▶ Des défauts d'isolement aux bruits d'impact
- ▶ Des défauts de traitement des circulations communes
- ▶ L'absence de l'attestation, en fin de travaux



▲ Absence de revêtement absorbant dans les circulations communes

Sur 20 opérations contrôlées

**35%** présentent des non-conformités

## Sécurité incendie dans les bâtiments d'habitation

### Dans les bâtiments

- ▶ Des manquements sur l'affichage des plans et consignes
- ▶ L'absence de recoupement des gaines entre niveaux

### Dans les parcs de stationnement couverts

- ▶ Des moyens de lutte insuffisants
- ▶ L'absence de signalétique (issues de secours...)
- ▶ Défauts d'éclairage de sécurité
- ▶ Des ventilations de parc au travers d'un box



▲ Absence de recoupement



▲ Absence signalisation

## Accessibilité

- ▶ L'absence des dispositifs de sécurité dans les escaliers des parties communes
- ▶ Des cheminements extérieurs non accessibles (ressaut, pente, grille avaloir ou espaces d'usage inadaptés...)
- ▶ La présence d'obstacles aux accès aux bâtiments
- ▶ La mauvaise implantation des dispositifs de commande
- ▶ L'absence de l'attestation, en fin de travaux



▲ Absence de marquage



▲ Hauteur commande inadaptée



▲ Ventilation haute d'un parc en fond de box

Sur 120 opérations contrôlées

**81%** présentent des non-conformités



▲ Ressaut sur circulation

Sur 133 opérations contrôlées

**88%** présentent des non-conformités

## Aération

- ▶ Des bouches d'extraction non-conformes ou absentes
- ▶ Des entrées d'air non-conformes ou absentes
- ▶ Des débits ou dépressions insuffisants



▲ Mortaise inadaptée

Sur 176 opérations contrôlées

**86%** présentent des non-conformités

## Brancard, fenêtre basse et garde-corps

- ▶ Non respect du gabarit du brancard
- ▶ Non respect des hauteurs de protection des fenêtres basses et des garde-corps

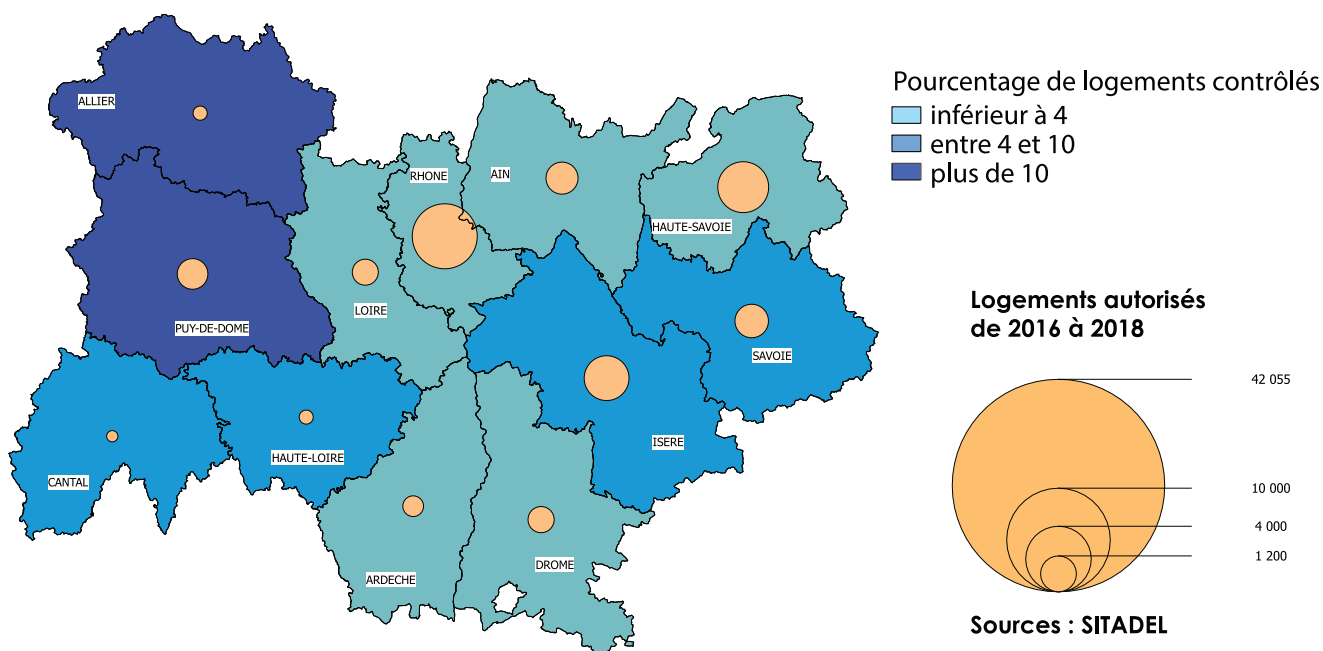


▲ Hauteur inadaptée

Sur 143 opérations contrôlées

**20%** présentent des non-conformités

## L'activité logement en région Auvergne-Rhône-Alpes



## Les ressources

### Organismes à contacter

- ▶ La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)
- ▶ Les Directions Départementales des Territoires
- ▶ Le Cerema Centre-Est – Sites de l'Isle d'Abeau, Clermont-Ferrand et Autun  
[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

### Sites internet thématiques

- ▶ Accessibilité  
[www.accessibilite-batiment.fr](http://www.accessibilite-batiment.fr)
- ▶ Thermique  
[www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)
- ▶ Ventilation  
[www.batiment-ventilation.fr](http://www.batiment-ventilation.fr)

Plaquette réalisée par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Service Habitat, Construction, Ville Durable) en collaboration avec le Cerema-Centre-Est.

Directeur de la publication : Éric TANAYS

Février 2020

Crédits photo page de couverture : © Cerema